

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESTHETIQUE CANINE : THÉORIE APPLIQUÉE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 83 32 03 U21 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETIQUE CANINE : THÉORIE APPLIQUÉE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'associer les différences races de chiens existantes à leurs styles de toilettage (standard ou commercial) ;
- ◆ d'appréhender les différentes étapes et les outils nécessaires à la réalisation d'un toilettage complet.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématiques,

- ◆ appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- ◆ appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

sur la base de documents fournis par l'enseignant :

- ◆ de déterminer la race des chiens proposés ;
- ◆ d'expliquer le standard de coupe qui les caractérise et/ou de proposer une coupe adaptée à leur morphologie ;
- ◆ d'énumérer et d'expliciter toutes les étapes du toilettage ;

- ◆ de caractériser les soins complémentaires à apporter à l'animal ;
- ◆ d'identifier et de justifier le choix des outils à utiliser dans le cadre du toilettage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le degré de pertinence des choix opérés,
- ◆ l'exhaustivité des réponses.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en tenant compte des critères de fiabilité, de coût (rapport qualité-prix) du matériel de base, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de décrire l'équipement professionnel de base ;
- ◆ d'expliquer l'utilisation adéquate du matériel dont : tondeuse, ciseaux, matériel de trimming... ;
- ◆ de décrire les différentes étapes d'un toilettage complet pour chaque race étudiée :
 - brossage (démêlage des poils sans souffrance),
 - première coupe (dégrossissage),
 - bain,
 - lavage et séchage,
 - coupe finale ;
- ◆ de décrire et d'expliciter les différents soins complémentaires à apporter lors du toilettage (soins des ongles, des oreilles, des zones d'hygiène...) ;
- ◆ d'identifier les différents styles de toilettage (standard - FCI ou commercial) en fonction de la race du chien ou en fonction de la demande du client ;
- ◆ de reconnaître les défauts physiques de l'animal et d'y adapter les standards de coupe s'il échet ;
- ◆ d'envisager les attitudes adéquates à adopter vis-à-vis de l'animal lors de sa prise en charge (accueil, mise en confiance) ;
- ◆ d'expliquer les manières appropriées de manipuler et de maintenir l'animal selon ses caractéristiques physiques et selon les différentes étapes du toilettage ;
- ◆ de décrire les particularités comportementales des races canines courantes nécessitant éventuellement une adaptation lors du toilettage.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Esthétique Canine : Théorie appliquée	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60